

FICHE DE RECRUTEMENT

Chargé de la gestion administrative de la cellule départementale de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves (Cellule NAH69)

En lien avec les référents départementaux, le chargé de mission est mandaté sur le traitement administratif du suivi des situations de harcèlement et du déploiement de pHARe dans les écoles, collèges et lycées du département du Rhône : saisie informatique, permanence téléphoniques (ligne départementale NAH, interlocuteur téléphonique pour les directeurs d'écoles, IEN et chefs d'établissement), suivi des indicateurs du déploiement du programme pHARE, bilan qualitatif et quantitatif sur toutes les données liées au harcèlement et à la politique de prévention.

❖ Les missions du poste :

- Gestion administrative de la cellule départementale de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves

- Saisie des faits établissements transmis à la cellule départementale
- Transmission des situations arrivées par mails ou courriers, du ministère, cabinet du recteur ou secrétariat général. Saisie de ces situations sur le tableau académique de suivi.
- Suivi des situations dans le temps en lien avec les acteurs des écoles et des établissements : suivi à 1 mois, 3 mois et 6 mois. Centralisation des données départementales.
- Elaboration de statistiques et analyse des faits de violence à partir des données départementales, plateformes pHARe et Stop harcèlement
- Réalisation en lien avec les référents départementaux, des bilans quantitatifs et qualitatifs de l'activité.
- Transmission des réponses aux différents interlocuteurs sur proposition des référents départementaux.

- Aide à la mise en œuvre de la politique nationale et académique

- Participation à la préparation des COPIL pHARe départementaux (COPIL internes EN et COPIL avec les partenaires)
- Suivi du traitement des cas de harcèlement avec l'obligation des réponses sous 24 ou 48h pour le ministère par l'intermédiaire du tableau de recensement départemental.

- Communication avec les partenaires internes et externes

- Contribution au développement des événements en lien avec la thématique (Journée nationale, concours Non au harcèlement ...)
- Organisation du concours Non au harcèlement au niveau départemental
- Participation aux réunions et formations d'initiative académique et/ou départementale.

❖ **Compétences attendues :**

- Savoirs

- Connaissance des problématiques liées au harcèlement entre élèves
- Connaissance de l'institution et de son organisation 1er et 2nd degré
- Connaissance des protocoles et méthodes de traitement des situations.

- Savoir-faire

- Compétences rédactionnelles pour l'élaboration d'écrits professionnels (notes administratives, documents de présentation, bilans d'activités, invitations, ordre du jour...)
- Aptitude à l'analyse, à la synthèse
- Sens de l'organisation, réactivité
- Connaissance des logiciels de bureautique.

- Savoir-être

- Qualité d'écoute
- Devoir de confidentialité
- Disponibilité
- Capacité de travail en équipe
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation
- Loyauté et capacité à rendre compte à sa hiérarchie
- Etre force de proposition
- Autonomie.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) et conditions d'exercice :**

Les personnels administratifs qui souhaitent faire part de leur candidature déposeront une demande (CV et lettre de motivation) adressée à Cyrille Seguin, IA-DAASEN, ce.ia69-cab@ac-lyon.fr et Yann Pierné, CT-SSFE et référent départemental NAH69, ce.ia69-ascteleves@ac-lyon.fr

La date limite de candidature est fixée au 12 février 2024.

- Poste ouvert aux personnels administratifs
- Poste placé sous la responsabilité de :
 - Cyrille SEGUIN, IA- DAASEN du Rhône, pilote de la mission départementale de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves et superviseur départemental du programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)
 - Yann PIERNE, Conseiller Technique – Service Social en Faveur des Elèves et référent départemental NAH69 et superviseur départemental du programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)
- Temps de travail : temps plein (dont permanences lors des congés)
- Lieu d'exercice : DSDEN du Rhône.